POLITIQUE D'EXECUTION DES ORDRES ET DE SELECTION DE NATIXIS

Clients professionnels et non professionnels

Octobre 2026

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

NATIXIS
CORPORATE AND
INVESTMENT BANKING

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 3
2. PERIMETRE DE LA POLITIQUE 4
2.1 PERIMETRE TERRITORIAL 4
2.2 PERIMETRE CLIENTS 4
2.3 PERIMETRE SERVICES 4
2.4 PERIMETRE PRODUIT 4
3. EXECUTION DES ORDRES AUX CONDITIONS LES PLUS FAVORABLES POUR LE CLIENT 5
3.1 PRINCIPE DE MEILLEURE EXECUTION 5
3.1.1 Illustrations 5
3.1.2 Exception : instruction specifique du client 6
3.1.3 cas particulier du "rfq" emanant d'un client professionnel 6
3.2 LIEUX D'EXECUTION (PLATES-FORMES D'EXECUTION) 7
3.2.1 Choix du lieu d'execution 8
3.2.2 Avertissement relatif a l'execution en dehors d'une plate-forme de negociation 8
3.2.3 Avantages recus des tiers 8
3.3 PRINCIPE SUR LE MODE D'EXECUTION DES ORDRES 9
3.3.1 Negociation pour compte propre lors de l'execution des ordres des clients 9
3.4 PRINCIPE DE MEILLEURE SELECTION DES INTERMEDIAIRES 11
3.4.1 Reception et transmission d'ordres pour exécution : principe de meilleure selection 11
3.4.2 Liste des entities tierces 11
4. TRANSPARENCE POST NEGOCIATION 13
4.1 PREUVE DU RESPECT DE LA POLITIQUE D'EXECUTION DES ORDRES 13
4.2 LIEU D'EXECUTION 13
5. CONSERVATION ET TRANSMISSION DES DONNEES 14
6. CONSENTEMENT REQUIS POUR LA PRESENTE POLITIQUE D'EXECUTION 15
7. REVISION DE LA POLITIQUE 16
8. GLOSSAIRE 17
9. ANNEXE 1 21
10. ANNEXE 2 23
11. ANNEXE 3 24
12. ANNEXE 4 47
13. ANNEXE 5 49

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

1. INTRODUCTION

Le présent document a pour objet de préciser le périmètre et les conditions d'application de la politique d'exécution des ordres et de sélection des intermédiaires (ci-après la « Politique ») de Natixis SA (ci-après « Natixis »).

Cette politique se conforme aux exigences de la directive européenne 2014/65/UE sur les marchés d'instruments financiers « MiFID II » et du règlement délégué n°2026/825[1], laquelle requiert d'agir d'une manière honnête, équitable et professionnelle, qui serve au mieux les intérêts des clients.

La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (« FCA ») a maintenu certaines dispositions du droit de l'Union européenne, y compris la référence à la directive européenne 2014/65/UE relative aux obligations de meilleure exécution (Best Execution) applicables aux entreprises britanniques concernées. Par conséquent, la présente politique couvre ces obligations.

Cette politique précise comment Natixis répond aux obligations de « meilleure exécution » et de « meilleure sélection » qui consistent à prendre toutes les mesures suffisantes, lors de l'exécution des ordres ou de leur transmission en vue d'exécution, permettant d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

La présente politique est disponible sur le site Internet de Natixis (https://natixis.groupebpce.com/).

[1] RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2026/825 DE LA COMMISSION du 14.4.2026 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les critères à prendre en considération par les entreprises d'investissement pour déterminer leur politique d'exécution des ordres et en évaluer l'efficacité et abrogeant les règlements délégués (UE) 2017/575 et (UE) 2017/576.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA

7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**

Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524

GROUPE BPCE

2. PERIMETRE DE LA POLITIQUE

2.1 PERIMETRE TERRITORIAL

La présente politique s'applique quel que soit le lieu d'exécution de l'ordre, à toutes les entités de Natixis

- Etablies au sein de l'EEE (Natixis SA, ses succursales européennes ainsi que ses filiales européennes) ou,
- Exécutant ou transmettant un ordre depuis l'EEE au moyen de l'établissement d'une succursale dans l'EEE.

La succursale de Natixis à Londres – sur la base de l'application des règles britanniques en matière de meilleure exécution (UK Best Execution) telles que décrites en Introduction.

2.2 PERIMETRE CLIENTS

La présente politique s'applique aux clients professionnels et non professionnels (au sens de MiFID II), selon la catégorie qui leur a été attribuée par Natixis[2].

La présente politique ne s'applique pas aux contreparties éligibles, sauf dans le cas où Natixis fournit un conseil en investissement à ce type de contrepartie Dans cette situation, la meilleure exécution sera due.

La succursale de Natixis à Londres (Natixis London Branch) ne fournit pas de services d'investissement réglementés aux clients de détail (désignés sous le terme de « clients non professionnels » dans le présent document).

2.3 PERIMETRE SERVICES

La présente politique s'applique lors de la fourniture des services financiers suivants :

- Exécution d'ordres au nom de clients ;
- Réception-transmission d'ordres (RTO);
- Négociation pour compte propre, dans les cas suivants :
  - (i) Si une transaction pour compte propre est exécutée pour le compte d'un client non professionnel ou professionnel qui s'en remet à Natixis ;
  - (ii) Quand Natixis s'interpose entre deux clients dans le cadre d'un achat/vente simultané (« back to back trading »).

2.4 PERIMETRE PRODUIT

Les « produits » concernés par la présente politique sont :

- Les instruments financiers au sens de MiFID II[3] et
- Les opérations de financement sur titres (prêt ou emprunt de titres, pension livrée, repos etc.[4]).

2 Cf Glossaire
3 Cf Glossaire
4 Cf liste exhaustive en Glossaire

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

3. EXECUTION DES ORDRES AUX CONDITIONS LES PLUS FAVORABLES POUR LE CLIENT

3.1 PRINCIPE DE MEILLEURE EXECUTION

Natixis a l'obligation de prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour ses clients, compte tenu des facteurs suivants (les « facteurs d'exécution ») :

- Le prix,
- Le coût,
- La rapidité,
- La probabilité de l'exécution et du règlement,
- La taille, la nature de l'ordre, ou
- Toute autre considération relative à l'exécution d'un ordre.

Pour déterminer l'importance relative des facteurs d'exécution, Natixis tient compte des critères ci-après lorsqu'elle exécute les ordres de clients :

- Les caractéristiques de l'ordre concerné ;
- Les caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de cet ordre ;
- Les caractéristiques des lieux d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé ;
- Les caractéristiques du client, y compris sa qualité de client non professionnel ou de client professionnel.

3.1.1 ILLUSTRATIONS

Parmi les mesures prises pour obtenir le meilleur résultat possible, Natixis garantit notamment :

- L'exécution rapide et équitable des ordres par rapport à d'autres ordres de clients ou à ses propres positions de négociation ;
- L'enregistrement et la répartition avec célérité et précision des ordres exécutés pour le compte de clients, à moins que la nature de l'ordre ou les conditions prévalant sur le marché ne rendent ceci impossible, ou que les intérêts du client n'exigent de procéder autrement ;
- La notification, dès que Natixis s'en rend compte, aux clients non professionnels de toute difficulté sérieuse susceptible d'influer sur la bonne exécution des ordres.
- Natixis vérifie l'équité du prix proposé au client lorsqu'elle exécute des ordres ou prend une décision de négocier des produits de gré à gré, y compris les produits sur mesure.
  Pour ce faire, elle recueille des données de marché utilisées dans l'estimation du prix du produit et, si possible, en le comparant à des produits similaires et comparables.

Particularité concernant les ordres exécutés au nom de clients non professionnels : Natixis détermine le meilleur résultat possible sur la base du «coût total» qui est composé du prix de l'instrument financier augmenté des coûts liés à l'exécution (qui incluent toutes les dépenses facturées au client directement liées à l'exécution de l'ordre, y compris les frais propres au lieu d'exécution, les frais de compensation et

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

de règlement et les autres frais éventuellement payés à des tiers impliqués ayant participé à l'exécution de l'ordre).

3.1.2 EXCEPTION : INSTRUCTION SPECIFIQUE DU CLIENT

Toute demande spécifique de votre part de traiter l'ordre différemment de ce qui est prévu par la présente politique d'exécution des ordres, est considérée par Natixis comme une instruction spécifique.

Si Natixis accepte de traiter un tel ordre, elle l'exécute en respectant votre instruction et s'acquitte de son obligation d'obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de cet ordre en suivant vos instructions relatives à l'ordre ou un aspect précis de l'ordre.

Cependant, Natixis attire votre attention sur le fait qu'elle risque de ne pas pouvoir prendre les mesures prévues dans le cadre de sa politique d'exécution en ce qui concerne les éléments couverts par cette instruction.

Lorsqu'une instruction spécifique ne couvre qu'une partie ou un aspect de l'ordre, la présente politique demeure applicable aux éléments de l'ordre non couverts par l'instruction.

3.1.3 CAS PARTICULIER DU "RFQ[5]" EMANANT D'UN CLIENT PROFESSIONNEL

En cas de demande d'un prix à Natixis par un client professionnel pour une transaction portant sur un instrument financier (Request for Quote), l'application ou non du principe de « meilleure exécution » dépendra de la possibilité de considérer l'exécution de l'ordre du client professionnel comme étant véritablement effectuée pour le compte de ce dernier, ce qui dépendra du fait que le client professionnel s'en remet ou non légitimement à Natixis pour protéger ses intérêts concernant la valorisation et les autres éléments de la transaction envisagée.

Natixis prend en compte les quatre considérations cumulatives suivantes[6] (ou « Test en quatre volets ») :

- Partie à l'origine de la transaction : Natixis a-t-elle approché le client professionnel ou bien est-ce le client professionnel qui est à l'origine de la transaction ? Lorsque Natixis approche le client professionnel et lui propose de s'engager dans une transaction spécifique, il est plus probable que ce client professionnel s'en remettra à elle pour protéger ses intérêts. A l'inverse, lorsque le client professionnel initie la transaction, il est moins probable qu'il se reposera légitimement sur Natixis.

- Pratiques du marché et mise en concurrence : lorsque les pratiques de marché impliquent que le client professionnel compare les prix en sollicitant différents prestataires pour les mettre en concurrence sur la même transaction, il est peu probable que le client professionnel se reposera légitimement sur Natixis pour protéger ses intérêts.

5 Request For Quote
6 Ces considérations sont décrites dans la réponse de la Commission européenne au CESR, relative à la Meilleure exécution dans le contexte de la directive MIF 1 (ESC – 07-2007)

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

- Niveau de transparence au sein du marché : lorsqu'un client professionnel n'a pas d'accès direct aux prix d'un marché sur lequel Natixis intervient, il est plus probable qu'il s'en remettra à Natixis pour protéger ses intérêts. A l'inverse, si l'accès de Natixis aux prix est à peu près équivalent à

- Celui du client professionnel, il est peu probable que ce dernier se reposera légitimement sur Natixis pour protéger ses intérêts.

- Informations fournies par Natixis sur ses services et conditions de tout contrat entre le client professionnel et Natixis : lorsque ces dispositions et accords avec le client professionnel (tels que la Convention de services de Natixis et la présente politique) établissent que Natixis est redevable d'une obligation de « meilleure exécution », il est plus probable que le client professionnel se reposera légitimement sur Natixis pour protéger ses intérêts.

Lorsque l'évaluation, basée sur ces considérations conclut que le client professionnel ne s'en remet pas à Natixis pour protéger ses intérêts, Natixis ne doit pas la « meilleure exécution ». Dans de tels cas, la transaction est réalisée sur la base de propositions de prix faites par Natixis et acceptées par son client. Tous les prix proposés sont constitués à partir de données de marché, d'évaluations et d'objectifs propres à Natixis, notamment en matière de maîtrise des risques. Natixis, agissant en tant que contrepartie de son client, ne se substitue pas à son client pour décider de la meilleure façon de réaliser une telle transaction.

A titre d'illustration : demande de fourchette acheteur-vendeur
Les demandes de prix faites par le client professionnel sans indication du sens de la transaction qu'il envisage ne permettent pas d'identifier son intérêt (acheteur ou vendeur). La « meilleure exécution » ne s'applique donc pas aux transactions réalisées à la suite d'une interrogation de Natixis sur une fourchette de prix acheteur-vendeur, le client professionnel ne se reposant pas sur Natixis pour préserver ses intérêts.

3.2 LIEUX D'EXECUTION (PLATES-FORMES D'EXECUTION)[7]

Lorsque Natixis exécute un ordre pour votre compte, elle a recours à un ou plusieurs lieux d'exécution pour lui permettre d'obtenir le meilleur résultat possible. Natixis est un lieu d'exécution.

Une sélection de ces lieux d'exécution auxquels Natixis fait le plus confiance pour honorer son obligation de prendre toutes les mesures raisonnables en vue d'obtenir, dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible pour l'exécution des ordres de ses clients, est indiquée en annexe 4 ainsi que sur le site Internet de Natixis.

Cette liste précise les lieux d'exécution utilisés pour :

- Chaque catégorie d'instrument financier, et

- Ainsi que pour les opérations de financement sur titres.

Cette liste peut évoluer et Natixis la met à jour au fil de l'eau sur son site Internet.

7 Cf Glossaire

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

Vous pouvez également vous reporter à l'annexe 1 qui précise le processus de sélection des lieux d'exécution, les stratégies d'exécution utilisées, les procédures et processus utilisés pour analyser la qualité d'exécution obtenue et la façon dont Natixis contrôle que les meilleurs résultats possibles ont été obtenus.

3.2.1 CHOIX DU LIEU D'EXECUTION

Ces lieux d'exécution sont sélectionnés en fonction de divers facteurs dont des facteurs qualitatifs tels que :

- Les systèmes de compensation ;
- Les coupe-circuits ;
- Les actions programmées.

Lorsque plusieurs lieux d'exécution concurrents sont en mesure d'exécuter un ordre concernant un instrument financier, Natixis :

- Evalue et compare les résultats qui seraient obtenus pour vous sur chacun des lieux d'exécution sélectionnés par sa politique d'exécution, qui sont en mesure d'exécuter l'ordre ;
- Prend en compte les commissions qui lui sont propres ;
- Prend en compte les coûts pour l'exécution de l'ordre sur chacun des lieux d'exécution éligibles ;
- Lorsque Natixis applique différents frais en fonction du lieu d'exécution, elle fournit une information suffisamment détaillée pour permettre au client de comprendre les avantages et les inconvénients associés au choix d'un lieu d'exécution donné.

Lorsque Natixis vous invite à choisir un lieu d'exécution, elle vous fournit des informations correctes, claires et non trompeuses.

Le choix de Natixis en qualité de lieu d'exécution unique ne permet pas de proposer une alternative au client (comme par exemple des possibilités de connexion à diverses plateformes de négociation).

3.2.2 AVERTISSEMENT RELATIF A L'EXECUTION EN DEHORS D'UNE PLATE-FORME DE NEGOCIATION

Natixis attire l'attention sur le fait que l'exécution d'ordres, de gré-à-gré, en dehors d'une plate-forme de négociation (MR, SMN ou OTF : cf. définitions reprises dans le glossaire) entraîne notamment le risque de contrepartie lié à une exécution en dehors d'une plate-forme de négociation.
Pour cette raison, Natixis doit obtenir votre consentement exprès préalable avant de procéder à l'exécution d'ordres en dehors d'une plate-forme d'exécution.
Ce consentement est obtenu sous la forme d'accord général. Sur demande, Natixis peut vous fournir, un complément d'informations sur les conséquences de ce mode d'exécution.

3.2.3 AVANTAGES RECUS DES TIERS

Natixis ne reçoit aucune rémunération, aucune remise ou aucun avantage non pécuniaire pour l'acheminement d'ordres vers une plate-forme de négociation ou un lieu d'exécution particulier qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

Natixis informe les clients des incitations dont elle bénéficie éventuellement de la part des lieux d'exécution. Ces informations précisent les frais facturés par Natixis à toutes les contreparties impliquées dans la transaction et lorsque les frais varient en fonction du client, elles indiquent les frais maximum ou l'éventail de frais applicables.
Natixis s'abstient de structurer ou de facturer ses commissions d'une manière qui introduirait une discrimination inéquitable entre les lieux d'exécution.

Lorsque Natixis reçoit d'une partie, à l'exclusion du client ou de la personne agissant au nom du client, une rémunération, une commission ou un avantage non pécuniaire en liaison avec la transaction, elle informe clairement le client de l'existence, de la nature et du montant de cet avantage reçu.

3.3 PRINCIPE SUR LE MODE D'EXECUTION DES ORDRES

Par principe, les ordres et demandes de prix reçus des clients et contreparties de Natixis sont exécutés dans l'ordre de leur arrivée et le groupement pour exécution des ordres reçus n'est pas autorisé.

Par dérogation, l'exécution groupée des ordres et des demandes de prix des clients est autorisée lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont remplies :

- Le groupement des ordres ou des demandes de prix est nécessaire afin que les ordres concernés soient exécutés et l'absence de groupement aurait des effets défavorables sur les prix traités ou entrainerait une absence d'exécution (par exemple, lorsque l'addition des ordres permet d'atteindre une quantité minimum d'exécution ou un meilleur prix) ;
- Le groupement ne porte préjudice à aucun des clients concernés, en particulier à ceux dont les ordres ou les demandes de prix doivent être traités en priorité par ordre chronologique ;
- Les clients dont les ordres ou les demandes de prix sont groupés doivent être informés de ce groupement lorsqu'il existe un risque que ce groupement puisse avoir un effet préjudiciable sur un ordre particulier ;
- Les exécutions des ordres sont réparties, en particulier lors d'exécution partielle, suivant l'ordre prioritaire chronologique des ordres ou des demandes de prix (les exécution y compris partielles sont affectées en priorité aux premiers ordres reçus jusqu'à leur complétion).

Dans le cas de groupement d'ordres pour compte propre avec des ordres ou les demandes prix d'un ou plusieurs clients, les règles suivantes doivent être appliquées :

- Le groupement des ordres est nécessaire afin que les ordres concernés soient exécutés et l'absence de groupement aurait des effets défavorables sur les prix traités ou entrainerait une absence d'exécution (par exemple, lorsque l'addition des ordres permet d'atteindre une quantité minimum d'exécution ou un meilleur prix) ;
- Les exécutions, y compris partielles, sont affectées en priorité aux clients jusqu'à complétion des ordres ou des demandes prix concernés. L'affectation d'exécutions, y compris partielles, aux ordres pour compte propre ne peut être réalisée qu'une fois les ordres des clients exécutés.

L'affectation des exécutions ne peut faire l'objet d'une réallocation une fois allouée à un ou des clients déterminés sauf à ce que cette allocation ne constitue une violation des règles décrites ci-dessus.

3.3.1 NEGOCIATION POUR COMPTE PROPRE LORS DE L'EXECUTION DES ORDRES DES CLIENTS

3.3.1.1 Identification, prévention et gestion des conflits d'intérêts

Natixis SA est susceptible d'être confrontée à des situations de conflits d'intérêts pouvant se produire lors de l'exécution des ordres sur la base de transactions pour compte propre. Aussi, Natixis SA a mis en

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

place un dispositif d'encadrement et de surveillance des potentiels conflits d'intérêts qui pourraient survenir lors de l'exercice de ses activités.

La politique de gestion des conflits d'intérêts de Natixis SA s'articule autour de trois axes : la prévention, la détection et la gestion des conflits d'intérêts.

Les piliers de la politique de gestion des conflits d'intérêts sont :

- La primauté des intérêts des clients et le traitement égalitaire des clients,
- L'honnêteté, la loyauté et le professionnalisme,
- La séparation des tâches et des fonctions,
- Le respect de l'intégrité des marchés.

Le dispositif de prévention des conflits d'intérêts comprend plusieurs dispositions organisationnelles et administratives qui permettent l'identification de conflits d'intérêts.

- Une politique de rémunération traite notamment des aspects suivants :
  - transparence : le client est informé de l'existence de toute rémunération ou avantage versé à, ou perçu de, tiers autres que le client. Toute rémunération ou avantage n'est acceptable que s'il vise à améliorer la qualité du service d'investissement offert et ne nuit pas au respect de l'obligation d'agir d'une manière honnête, équitable et professionnelle au mieux des intérêts du client ;
  - absence d'incitation contraire aux intérêts des clients : les collaborateurs liés directement ou indirectement à des services d'investissements ne bénéficient d'aucune rémunération qui peut les pousser à ne pas agir dans l'intérêt du client ;
  - manière dont Natixis SA adapte sa politique pour tenir compte des risques en matière de durabilité.

- Une liste des conflits d'intérêts potentiels permettant de s'assurer de l'existence d'un dispositif de prévention adéquat des risques, en lien avec la cartographie des risques de non-conformité et en fonction des types de services d'investissement ou auxiliaires qui peuvent porter atteinte aux intérêts du client. Cette liste est mise à jour régulièrement ;

- Des registres de conflits d'intérêts permettant de consigner tout conflit d'intérêts qui s'est produit ou qui est susceptible de se produire dans le cadre d'un service ou d'une activité en cours ;

- Des dispositions organisationnelles ou administratives visant à préserver le degré d'indépendance requis des collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en vue de :

  - prévenir ou contrôler les échanges d'informations au sein de Natixis SA ;
  - organiser les lignes hiérarchiques de manière appropriée (séparation des tâches et des fonctions) ;
  - prévenir ou limiter l'exercice par toute personne d'une influence inappropriée sur la façon dont un collaborateur doit rendre un service ;
  - prévenir ou contrôler la participation simultanée ou consécutive d'un collaborateur à plusieurs services ou activités distincts, lorsqu'une telle participation est susceptible de nuire à la gestion adéquate des conflits d'intérêts.

Dans certains cas, Natixis SA peut décider par elle-même de renoncer à une opération ou une transaction générant un conflit d'intérêts afin de préserver les intérêts des clients concernés.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

Lorsque les mesures prises pour gérer un conflit d'intérêts ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que les risques de porter atteinte aux intérêts des clients seront évités, Natixis SA informe clairement le client de la nature générale et/ou de la source de ces conflits d'intérêts, ainsi que des mesures prises pour atténuer ces risques. Cette information est effectuée avant d'agir au nom du client pour lui permettre de prendre une décision en connaissance de cause quant au service d'investissement fourni.

3.3.1.2 Execution de transaction sur produit de gré à gré (OTC)

Conformément aux exigences réglementaires[8], Natixis s'assure de l'équité du prix proposé à ses clients selon une approche adaptée à la nature et à la liquidité de chaque instrument financier :

1. Instruments négociés sur des plateformes de négociation (MR, MTF, OTF) : Natixis vérifie l'équité du prix proposé au client en tenant compte du prix de l'instrument financier observé sur le marché au moment de la transaction.
2. Absence de prix de marché direct et fiable : Natixis établit le prix de référence à partir du prix de marché d'instruments financiers similaires, comparables ou sous-jacents.
3. Absence de comparables (instruments non cotés, non standards ou complexes) : lorsqu'il est impossible de s'appuyer sur des instruments comparables, Natixis utilise ses modèles de tarification internes basés sur des données fiables et précises reflétant les conditions du marché.

Pour cette dernière catégorie d'instruments, la vérification de l'équité du prix repose sur un cadre strict de gouvernance et de contrôle interne impliquant différents départements de Natixis :

- Application des politiques de tarification, des politiques de couverture, d'ajustement de valeur, de la grille de marge.
- Contrôle des risques de modèle, vérification indépendante des prix et des paramètres, et respect des limites de risques de Natixis.

Ce dispositif transverse garantit que toutes les composantes du prix proposé au client sont encadrées, validées et contrôlées de manière indépendante.

3.4 PRINCIPE DE MEILLEURE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

3.4.1 RECEPTION ET TRANSMISSION D'ORDRES POUR EXECUTION : PRINCIPE DE MEILLEURE SELECTION

Natixis peut faire appel aux services d'entités tierces au sein ou hors du groupe BPCE qu'elle a sélectionnées pour exécuter vos ordres, aux conditions les plus favorables, conformément à son obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

En effet, lorsque Natixis fournit un service de réception-transmission d'ordres pour exécution, elle prend toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible, tenant compte des facteurs d'exécution définis ci-dessus (point 2.1), de leur importance relative et, lorsque le client est un client non professionnel, du coût total.

3.4.2 LISTE DES ENTITIES TIERCES

[8] Notamment le règlement délégué n°2026/865 article 6.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

La présente politique identifie, pour chaque catégorie d'instruments, les entités auprès desquelles les ordres sont passés ou auxquelles Natixis transmet les ordres pour exécution. Cette liste figure en annexe 2.

Natixis contrôle régulièrement l'efficacité de la qualité d'exécution des entités identifiées dans le cadre de cette politique et, le cas échéant, elle corrige les défaillances constatées.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

4. TRANSPARENCE POST NEGOCIATION

4.1 PREUVE DU RESPECT DE LA POLITIQUE D'EXECUTION DES ORDRES

Natixis démontre, à votre demande, qu'elle a exécuté les ordres conformément à sa politique d'exécution.

Pour votre information, Natixis démontre également à l'autorité compétente, à sa demande, qu'elle respecte les dispositions applicables en matière d'exécution des ordres.

A ce titre, Natixis transmet à l'autorité compétente des informations vous concernant, relatives à l'exécution des ordres (voir paragraphe 4).

4.2 LIEU D'EXECUTION

A la suite de l'exécution d'une transaction, Natixis vous précisera où l'ordre a été exécuté.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

5. CONSERVATION ET TRANSMISSION DES DONNEES

Natixis enregistre et conserve les données relatives à sa politique d'exécution et de sélection.

Les enregistrements sont conservés pendant cinq ans sur un support durable et vous sont transmis à votre demande. Ces enregistrements peuvent également être transmis à l'autorité compétente, à sa demande (voir paragraphe 3.1).

Par ailleurs, Natixis peut être amenée à recourir à des prestataires de services de communication de données et à ce titre, transmettre des données relatives aux transactions. En effet, Natixis peut, par exemple, transmettre ces données à un mécanisme de déclaration agréé des transactions aux autorités compétentes ou à l'ESMA («ARM» / «approved reporting mechanism»). Natixis peut également recourir à un dispositif de publication agréé de rapports de négociation («APA» / «approved publication arrangement»), ou à un système consolidé de publication («CTP» / «consolidated tape provider») pour collecter des rapports de négociation sur instruments financiers.

Le client est informé que des données à caractère personnel, relatives à l'exécution des ordres, qu'il a communiquées à Natixis peuvent être transférées, pour les raisons ci-dessus décrites, aux autorités compétentes, à ses entités affiliées ainsi, le cas échéant, qu'aux prestataires de services ou sous-traitants de Natixis ou de ses entités affiliées, situés dans un pays n'appartenant pas à l'Union européenne, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

6. CONSENTEMENT REQUIS POUR LA PRESENTE POLITIQUE D'EXECUTION

Nous avons l'obligation d'obtenir votre consentement sur la présente politique. Cet accord vaut pour toutes les transactions effectuées auprès de Natixis.

Natixis considère que ce consentement est donné lors du passage de votre premier ordre.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524

7. REVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique est revue au moins une fois par an et également à chaque fois qu'une modification importante affecte la capacité de Natixis à continuer d'obtenir dans la plupart des cas le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres de ses clients en utilisant les plates-formes prévues dans sa politique d'exécution.

Natixis se réserve le droit de mettre à jour la présente politique d'exécution à chaque fois qu'un événement significatif, selon son appréciation discrétionnaire, viendrait avoir un impact sur cette politique. La politique mise à jour sera publiée sur le site Internet de Natixis.

Natixis vous fournira une réponse claire et dans un délai raisonnable à toute demande d'information raisonnable et proportionnée de votre part sur ses politiques ou les dispositions qu'elle a prises ainsi que sur leur processus de réexamen.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

8. GLOSSAIRE

Client professionnel[9]

Un client professionnel est un client qui possède l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre ses propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus.

Pour pouvoir être considéré comme un client professionnel, le client doit satisfaire aux critères énoncés en Annexe II de la directive MiFIDII.

Client non professionnel[10]

Un client qui n'est pas un professionnel.

Fournisseur de liquidité (autres)[11]

Il y a lieu de considérer que les autres fournisseurs de liquidité devraient comprendre les entreprises qui se tiennent disposées à négocier pour leur propre compte et qui fournissent de la liquidité dans le cadre de leurs activités normales, qu'elles aient ou non passé des accords formels en ce sens ou qu'elles s'engagent ou non à fournir de la liquidité de manière continue.

Instruments financiers[12]

1. Valeurs mobilières ;
2. Instruments du marché monétaire ;
3. Parts d'organismes de placement collectif.
4. Contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux futurs et tous autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des monnaies, des taux d'intérêt ou des rendements, des quotas d'émission ou autres instruments dérivés, indices financiers ou mesures financières qui peuvent être réglés par une livraison physique ou en espèces.
5. Contrats d'option, contrats à terme ferme («futures»), contrats d'échange, contrats à terme ferme («forwards») et tous autres contrats dérivés relatifs à des matières premières qui doivent être réglés en espèces ou peuvent être réglés en espèces à la demande d'une des parties pour des raisons autres qu'une défaillance ou autre incident provoquant la résiliation.
6. Contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange et tout autre contrat dérivé relatif à des matières premières qui peuvent être réglés par livraison physique, à condition qu'ils soient négociés sur un marché réglementé, un MTF ou un OTF, à l'exception des produits énergétiques de gros qui sont négociés sur un OTF et qui doivent être réglés par livraison physique ;
7. Contrats d'option, contrats à terme ferme («futures»), contrats d'échange, contrats à terme ferme («forwards») et tous autres contrats dérivés relatifs à des matières premières qui peuvent être réglés par livraison physique, non mentionnés par ailleurs au point 6 de la présente section, et non destinés à des fins commerciales, qui présentent les caractéristiques d'autres instruments financiers dérivés.
8. Instruments dérivés servant au transfert du risque de crédit.
9. Contrats financiers pour différences.

9 Directive MiFID II, Annexe II
10 Directive MiFID II Art. 4 (11)
11 Considérant 7 du Règlement délégué (UE) 2017/575 du 8 juin 2016
12 Directive MiFID II, Annexe I, section c.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

10. Contrats d'options, contrats à terme, contrats d'échanges, accords de taux futurs et tous autres contrats dérivés relatifs à des variables climatiques, à des tarifs de fret ou à des taux d'inflation ou d'autres statistiques économiques officielles qui doivent être réglés en espèces ou peuvent être réglés en espèces à la demande d'une des parties pour des raisons autres qu'une défaillance ou autre incident provoquant la résiliation, de même que tous autres contrats dérivés concernant des actifs, des droits, des obligations, des indices et des mesures non mentionnés par ailleurs dans la présente section, qui présentent les caractéristiques d'autres instruments financiers dérivés, en tenant compte de ce que, notamment, ils sont négociés sur un marché réglementé, un OTF ou un MTF.
11. Quotas d'émission composés de toutes les unités reconnues conformes aux exigences de la directive 2003/87/CE (système d'échange de droits d'émission).

Internalisateur systématique[13]

Une entreprise d'investissement qui, de façon organisée, fréquente et systématique, négocie pour compte propre lorsqu'elle exécute les ordres des clients en dehors d'un marché réglementé, d'un MTF ou d'un OTF sans opérer de système multilatéral.

Le caractère fréquent et systématique est mesuré par le nombre de transactions de gré à gré sur un instrument financier donné réalisées par l'entreprise d'investissement pour compte propre lorsqu'elle exécute les ordres des clients. Le caractère substantiel est mesuré soit par la taille des activités de négociation de gré à gré réalisées par l'entreprise d'investissement par rapport à son activité totale de négociation pour un instrument financier spécifique, soit par la taille des activités de négociation de gré à gré réalisées par l'entreprise d'investissement par rapport à l'activité totale de négociation réalisée dans l'Union sur l'instrument financier concerné. La définition d'un internalisateur systématique ne s'applique que lorsque les seuils prédéfinis concernant le caractère fréquent et systématique et concernant le caractère substantiel sont croisés ou lorsqu'une entreprise d'investissement choisit de relever du régime d'internalisateur systématique.

Marché règlementé[14]

Un système multilatéral, exploité et/ou géré par un opérateur de marché, qui assure ou facilite la rencontre – en son sein même et selon ses règles non discrétionnaires – de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrats portant sur des instruments financiers admis à la négociation dans le cadre de ses règles et/ou de ses systèmes, et qui est agréé et fonctionne régulièrement conformément au titre III de la directive MIF II.

Opérations de financement sur titres[15]

1) «prêt de titres ou de matières premières» ou «emprunt de titres ou de matières premières»

Une opération par laquelle une contrepartie transfère des titres ou des matières premières, l'emprunteur s'engageant à restituer des titres ou des matières premières équivalents à une date future ou lorsque la contrepartie qui transfère les titres ou les matières premières le lui demandera ; cette opération est considérée comme un prêt de titres ou de matières premières par la contrepartie qui transfère les titres ou les matières premières et comme un emprunt de titres ou de matières premières par la contrepartie à laquelle ils sont transférés.

13 Directive MiFID II, Article 4. 21.
14 Directive MiFID II, Article 4. 21
15 Article 3.11 Règlement SFT 2015/2365

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

2) «opération d'achat-revente» ou «opération de vente-rachat»

Une opération par laquelle une contrepartie achète ou vend des titres, des matières premières ou des droits garantis relatifs à la propriété de titres ou de matières premières en convenant, respectivement, de revendre ou de racheter à une date ultérieure des titres, des matières premières ou des droits garantis de même description à un prix convenu, cette opération constituant une opération d'achat-revente pour la contrepartie qui achète les titres, les matières premières ou les droits garantis, et une opération de vente-rachat pour la contrepartie qui les vend, cette opération d'achat-revente ou de vente-rachat n'étant pas régie par un accord de mise ou de prise en pension de titres.

3) «opération de pension»

Une opération régie par un accord par lequel une contrepartie transfère des titres, des matières premières ou des droits garantis relatifs à la propriété de titres ou de matières premières, lorsque cette garantie est émise par un marché reconnu qui détient les droits sur les titres ou les matières premières et que l'accord ne permet pas à une contrepartie de transférer ou de donner en gage un titre ou une matière première particuliers à plus d'une contrepartie à la fois, en s'engageant à les racheter, ou des titres ou des matières premières présentant les mêmes caractéristiques, à un prix déterminé et à une date future fixée, ou à fixer, par la contrepartie qui effectue le transfert ; il s'agit d'un accord de mise en pension pour la contrepartie qui vend les titres ou les matières premières et d'un accord de prise en pension pour celle qui les achète.

4) «opération de prêt avec appel de marge»

Une opération par laquelle une contrepartie octroie un crédit en relation avec l'achat, la vente, le portage ou la négociation de titres, mais qui ne comporte pas d'autres prêts qui bénéficient d'une sûreté sous la forme de titres.

Plate-forme de négociation[16]

On entend par «plate-forme de négociation »

- un marché réglementé,
- un MTF ou,
- un OTF

Plate-forme d'exécution[17]

On entend par «plate-forme d'exécution»

- un marché réglementé,
- un MTF,
- un OTF,
- un internalisateur systématique,
- un teneur de marché ou un autre fournisseur de liquidité,

16 Directive MiFID II, Article 4. 24
17 Article 64.1 du Règlement Délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25.4.2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences organisationnelles et les conditions d'exercice applicables aux entreprises d'investissement et la définition de certains termes aux fins de ladite directive

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

- ou une entité qui exerce des fonctions analogues à celles visées ci-dessus dans un pays tiers.

«Système multilatéral de négociation» ou «MTF» («multilateral trading facility»)[18]

Un système multilatéral, exploité par une entreprise d'investissement ou un opérateur de marché, qui assure la rencontre — en son sein même et selon des règles non discrétionnaires – de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrats conformément au titre II de la directive MIF II.

«Système organisé de négociation» ou «OTF» («organised trading facility»)[19]

Un système multilatéral, autre qu'un marché réglementé ou un MTF, au sein duquel de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des obligations, des produits financiers structurés, des quotas d'émission ou des instruments dérivés peuvent interagir d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrats conformément au titre II de la directive MIF II.

Teneur de marché[20]

Une personne qui est présente de manière continue sur les marchés financiers pour négocier pour son propre compte et qui se porte acheteuse et vendeuse d'instruments financiers en engageant ses propres capitaux, à des prix fixés par elle.

18 Directive MiFID II, Article 4. 22
19 Directive MiFID II, Article 4. 23
20 Directive MiFID II, Article 4. 3

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

9. ANNEXE 1

Surveillance de la politique d'exécution

Natixis doit analyser la qualité d'exécution obtenue et contrôler que les meilleurs résultats possibles ont été obtenus pour ses clients. Cette analyse s'appuie sur des systèmes d'information et de traitement des données qui vont permettre de conduire les contrôles adéquats.
Des contrôles de premier niveau sont assurés par les opérateurs de Front office eux-mêmes (vérification du champ d'application de la « meilleure exécution », respect des différents aspects de la politique d'exécution selon les produits…). En outre, des contrôles relatifs à la qualité d'exécution obtenue sont réalisés a posteriori en se fondant sur des données externes, ou si elles ne sont pas disponibles ou pertinentes, sur des données internes régulièrement vérifiées.
Des contrôles de second niveau sont réalisés régulièrement dans le cadre du contrôle permanent afin de vérifier que la « meilleure exécution » a bien été obtenue et que la politique d'exécution est respectée.
En cas d'identification de défaillance, la remédiation suivra le processus applicable chez Natixis : information du management, détermination de mesure(s) corrective(s) éventuelle(s), désignation d'un ou de responsable(s) de la correction, délai d'implémentation, etc…).

Vérification de la politique de sélection des brokers

Le recours à des brokers externes pour exécuter certains ordres des clients de Natixis est limité aux actions et instruments assimilés. Natixis choisit ses brokers tiers selon une grille de critères dont les principaux sont : la qualité des dispositifs d'exécution des ordres, la connectivité, la solidité financière, la qualité des traitements post trade, la documentation fournie en matière de politique d'exécution et/ou de meilleure sélection, la qualité globale de la relation et du service offert. Cette transmission d'ordres à des négociateurs externes permet d'obtenir des prix d'exécution et une connectivité plus intéressante pour les clients. Natixis en qualité de récepteur / transmetteur d'ordres s'appuie sur le dispositif de « meilleure Exécution » de chacun des négociateurs externes sélectionnés.
Un Comité de revue se tient au moins tous les ans et indique si la sélection des négociateurs externes est confirmée.

Processus de sélection des plateformes d'exécution

La sélection d'une plate-forme d'exécution s'appuie sur des critères qualitatifs tels que le recours à une chambre de compensation par cette plate-forme, la robustesse des coupes circuits, la sécurité informatique, la transparence du processus de formation des prix (pré-négociation), la simplicité des mécanismes d'exécution, la diversité des services offerts (horaires de cotation élargis, types d'ordres proposés), la solidité financière, ainsi que la possibilité de fournir aux clients une information complète et intelligible sur les mécanismes d'exécution.

Si Natixis a des inquiétudes sur la fiabilité et la robustesse d'une plate-forme et/ou sur la pérennité de son activité, alors elle peut considérer que cela peut avoir un impact sur sa capacité à fournir la « meilleure exécution » et ainsi l'amener à exclure cette plate-forme de sa politique d'exécution.
Un autre critère de sélection d'une plate-forme peut être aussi la demande de connexion par les clients qui souhaitent la présence de Natixis sur une plate-forme.
La liste des principales plates-formes utilisées par Natixis pour l'exécution des ordres de clients figure sur le site Internet de Natixis.
Natixis mène des contrôles réguliers par sondage sur la qualité d'exécution obtenue afin de vérifier si les plates-formes qu'elle utilise continuent à lui permettre d'assurer la « meilleure exécution ».

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

Quand Natixis agit en compte propre face à son client, elle est le lieu d'exécution.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

10. ANNEXE 2

Entités auprès desquelles les ordres sont passés ou auxquelles Natixis transmet les ordres pour exécution

L'essentiel de l'activité de réception transmission d'ordres de Natixis se concentre sur une seule de ses activités, le Corporate broking dont les clients sont tous des clients professionnels ou des contreparties éligibles.
Natixis est dans ce cadre récepteur transmetteur d'ordres sur les actions admises à la négociation sur des marchés réglementés et MTFs de l'Union européenne, et transmet ces ordres pour exécution à une liste de tiers prédéfinis. Pour les actions françaises, Natixis a signé un partenariat exclusif avec Oddo BHF. Cet accord prévoit que Natixis confie tous ses ordres sur les actions françaises à Oddo BHF, sauf si le client demande expressément un autre prestataire de services.
Au titre de ce partenariat, Natixis détient une participation de 4,5% dans le capital d'Oddo BHF SCA, dont le broker est l'une des activités.

Ainsi, le Corporate broking de Natixis va transmettre la grande majorité des ordres de ses clients à Oddo BHF, redevable de la meilleure exécution dans les conditions décrites dans sa politique d'exécution (disponible sur le site Oddo BHF https://www.oddo-bhf.com).

Néanmoins, d'autres prestataires de services en investissement peuvent être sollicités pour exécuter les ordres afin d'améliorer la sécurité de leur exécution (solution de replis), le potentiel de liquidité, notamment pour les opérations de blocs, et offrir aux clients du Corporate broking un nombre accru de lieux d'exécution sur valeurs étrangères.

Les autres activités de Natixis sont dorénavant proposées en se portant contrepartie des clients, en tant qu'apporteur de liquidité ou teneur de marché.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

11. ANNEXE 3

Mise en œuvre opérationnelle de la politique d'exécution

La « meilleure exécution » est systématiquement due aux clients non professionnels. Hormis cet aspect de « meilleure exécution », la manière dont Natixis exécute les ordres de ses clients ne diffère pas en fonction de leur catégorie MIF.

Dans le cadre des opérations primaires (actions, obligations, obligations convertibles, EMTN et obligations adossées à des portefeuilles d'actifs), les facteurs d'exécution pertinents sont le prix et la taille. Natixis s'acquitte de son obligation d'obtenir le meilleur résultat possible pour son client investisseur, en suivant les instructions spécifiques de son client concernant ces facteurs.

Lorsque Natixis agit de gré à gré, elle se porte contrepartie de son client de manière bilatérale (voir l'avertissement en page 8).

Le détail de la politique d'exécution par catégorie d'instruments financier est indiqué ci-après[21]. Les facteurs d'exécution apparaissent dans leur ordre d'importance.

(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs

(b) Produits indiciels cotés (ETP) [fonds indiciels cotés (ETF), exchange traded notes (ETN) et exchange traded commodities (ETC)]

(c1) Dérivés titrisés - Warrants et dérivés sur certificats préférentiels
(c2) Dérivés titrisés -- Autres dérivés titrisés

(d1) Instruments de dette - Obligations
(d2) Instruments de dette - Instruments du marché monétaire

(e) Instruments financiers structurés

(f1) Dérivés sur actions - Options et Futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation
(f2) Dérivés sur taux d'intérêt - Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation
(f3) Dérivés de crédit - Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation
(f4) Dérivés sur matières premières et sur quotas d'émission - Options et Futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation
(f5) Dérivés sur devises - Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation

(g1) Dérivés sur actions - Swaps et autres dérivés sur actions
(g2) Dérivés sur taux d'intérêt - Swaps, forwards et autres dérivés sur taux d'intérêt
(g3) Dérivés de crédit - Autres dérivés de crédit
(g4) Dérivés sur matières premières et sur quotas d'émission - Autres dérivés sur matières premières et sur quotas d'émission
(g5) Dérivés sur devises - Swaps, forwards et autres dérivés sur devises

21 Catégories d'instruments tels que cités dans le RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2017/576 DE LA COMMISSION du 8 juin 2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant la publication annuelle par les entreprises d'investissement d'informations sur l'identité des plates-formes d'exécution et la qualité de l'exécution.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(h) Contrats financiers avec paiement d'un différentiel => Natixis ne propose pas ce type d'instrument

(i) Quotas d'émission

(j) Dérivés relatifs à des variables climatiques

Politique d'exécution pour les opérations de financement sur titres
Les facteurs d'exécution apparaissent dans leur ordre d'importance.

(k) Opérations de financement sur titres

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients via des brokers tiers (Natixis est dans ce cas, Récepteur Transmetteur d'ordres)	Sans instruction spécifique	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg), e-mail, téléphone	Oui	Prix, rapidité d'exécution, Probabilité d'exécution, sécurité de la transaction	Natixis applique sa politique de sélection grâce à laquelle elle choisit une liste de brokers tiers selon une grille de critères dont les principaux sont : – la qualité des dispositifs d'exécution des ordres, – la connectivité ; – le prix total de la transaction (y compris coût de Règlement/Livraison le cas échéant) – la solidité financière – la qualité des supports Middle Office / Back Office – les retours d'expérience des clients et des Front, Middle et Back Offices de Natixis, – la documentation fournie en matière de politique d'exécution et de meilleure sélection, – la qualité de la relation et du service offert. Les brokers tiers sont tenus à l'égard de Natixis à l'obligation de meilleure exécution.	Marchés réglementés, Systèmes Multilatéraux de Négociation… *(voir la politique d'exécution du broker tiers qui réalise l'exécution)
	Avec instructions spécifiques (marché secondaire)	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg), e-mail, téléphone	Oui, sur les parties de l'ordre non couvertes par les instructions spécifiques	Prix, rapidité d'exécution, Probabilité d'exécution, sécurité de la transaction	Natixis répercute les instructions spécifiques données par ses clients auprès des brokers tiers. Ces derniers demeurent tenus à l'égard de Natixis à l'obligation de meilleure exécution pour l'ensemble des critères d'exécution qui ne seraient pas couverts par les instructions spécifiques.	Marchés réglementés, Systèmes Multilatéraux de Négociation… *
	Suite à un Conseil en investissement	Bloomberg, e-mails, téléphone	Oui	Adaptation du conseil à la demande du client, probabilité d'exécution, prix	La meilleure exécution est due pour toute transaction réalisée en suite d'un conseil en investissement	Marchés réglementés, Systèmes Multilatéraux de Négociation…

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(b) **Produits indiciels cotés (ETP) (ETF et ETN)**

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients sans ou avec interposition du compte propre					Natixis ne propose pas ce type d'intervention sur ce type de produit.	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg…), téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix, probabilité d'exécution	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts, les clients interrogeant quasi systématiquement plusieurs contreparties avant de donner leur accord sur la transaction.	Gré à gré
	Suite à un Conseil en investissement	Bloomberg, e-mails, téléphone	Oui	Adaptation du conseil à la demande du client, probabilité d'exécution, prix	La meilleure exécution est due pour toute transaction réalisée en suite d'un conseil en investissement.	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(c1) Dérivés titrisés - Warrants et dérivés sur certificats préférentiels

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Situation impossible	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …) téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix en fonction de la taille de l'ordre, puis probabilité d'exécution		Gré à gré
	Produits émis par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …), téléphone	Oui	Prix, taille, probabilité d'exécution		Gré à gré
	Suite à un Conseil en investissement	Bloomberg, e-mails, téléphone	Oui	Adaptation du conseil à la demande du client, probabilité d'exécution, prix	La meilleure exécution est due pour toute transaction réalisée en suite d'un conseil en investissement	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(c2) Dérivés titrisés – Autres que warrants et dérivés sur certificats préférentiels

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Situation impossible	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …) téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix en fonction de la taille de l'ordre, puis probabilité d'exécution	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts, la pratique voulant que les clients interrogent plusieurs contreparties avant de réaliser la transaction et ont ainsi une bonne connaissance des prix pratiqués. Par ailleurs, si le client veut traiter en dehors des heures d'ouverture de marché, Natixis favorisera la probabilité d'exécution avant le prix	Gré à gré
	Produits émis par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …), téléphone	Oui	Prix, taille, vitesse d'exécution, probabilité de l'exécution	Si le client veut traiter en dehors des heures d'ouverture de marché, Natixis favorisera la probabilité d'exécution avant le prix.	Gré à gré
	Suite à un Conseil en investissement	Bloomberg, e-mails, téléphone	Oui	Adaptation du conseil à la demande du client, probabilité d'exécution, prix	La meilleure exécution est due pour toute transaction réalisée en suite d'un conseil en investissement	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(d1) Instruments de dette - Obligations

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Situation impossible	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, Market Access, Trade vision, Tradeweb…), téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix en fonction de la taille de l'ordre, puis probabilité d'exécution	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts. Sur les produits liquides, quand la taille de l'ordre ne correspond pas à une taille standard de marché, la probabilité d'exécution devient le premier facteur de meilleure exécution avant le prix. Si Natixis considère que la volatilité du marché devient excessive, la probabilité d'exécution devient le premier facteur de meilleure exécution avant le prix, même pour des produits liquides. Sur certains instruments très illiquides (notamment les obligations dites « non-benchmarks » dont le montant à l'émission est inférieur à 500M EUR), la probabilité d'exécution devient le premier facteur de qualité d'exécution avant le prix, et ce d'autant que la taille de l'ordre est très importante.	Gré à gré
	Produits émis par Natixis		Oui	Prix, taille, rapidité de réponse puis volume exécutable		Gré à gré
	Suite à un Conseil en investissement	Bloomberg, e-mails, téléphone	Oui	Adaptation du conseil à la demande du client, probabilité d'exécution, prix	La meilleure exécution est due pour toute transaction réalisée en suite d'un conseil en investissement	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(d2) Instruments de dette - Instruments du marché monétaire (TCN, BT, BTAN, Commercial Papers…)

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Situation impossible	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis (Natixis utilise les prix de la BRED pour les Titres de Créance Négociables	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …) téléphone, e-mails	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix en fonction de la taille de l'ordre, puis probabilité d'exécution	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts. Le marché secondaire sur ces produits est particulièrement illiquide, car les émissions qui se traitent en secondaire ne sont quasiment pas abondées. Un émetteur peut réémettre sur les mêmes maturités (donc même Isin) post trade mais dans les faits cela arrive très rarement, n'est pas la norme. Pour les activités de Credit Solutions (GSCS), le prix est toujours proposé à la demande du client.	Gré à gré
	Produits émis par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …), NowCP, e-mails, téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix, Montant émis	La majorité des clients sont des contreparties éligibles ou professionnelles ayant une connaissance des instruments financiers, une expérience du fonctionnement des marchés financiers , et ne repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts.	Gré à gré
	Suite à un Conseil en investissement	Bloomberg, e-mails, téléphone	Oui	Adaptation du conseil à la demande du client, probabilité d'exécution, prix	La meilleure exécution est due pour toute transaction réalisée en suite d'un conseil en investissement.	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(e) Instruments financiers structurés

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Natixis ne propose pas ce type d'intervention sur ce type de produit.	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …) téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix en fonction de la taille de l'ordre, puis probabilité d'exécution	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts, la pratique voulant que les clients interrogent plusieurs contreparties avant de réaliser la transaction et ont ainsi une bonne connaissance des prix pratiqués. Par ailleurs, si le client veut traiter en dehors des heures d'ouverture de marché, Natixis favorisera la probabilité d'exécution avant le prix	Gré à gré
	Produits émis par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …), téléphone	Oui	Prix, taille, vitesse d'exécution, probabilité de l'exécution	Si le client veut traiter en dehors des heures d'ouverture de marché, Natixis favorisera la probabilité d'exécution avant le prix.	Gré à gré
	Suite à un Conseil en investissement	Bloomberg, e-mails, téléphone	Oui	Adaptation du conseil à la demande du client, probabilité d'exécution, prix	La meilleure exécution est due pour toute transaction réalisée en suite d'un conseil en investissement	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(f1) Dérivés sur actions - Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients sans interposition du compte propre		NA	NA	NA	Situation impossible	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …) téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Coût, Prix, vitesse d'exécution	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts.	Gré à gré
	Suite à un Conseil en investissement	Bloomberg, e-mails, téléphone	Oui	Adaptation du conseil à la demande du client, probabilité d'exécution, prix	La meilleure exécution est due pour toute transaction réalisée en suite d'un conseil en investissement	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(f2) Dérivés sur taux d'intérêt - Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Situation impossible	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …) téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix, Vitesse, Probabilité d'exécution, Taille/Liquidité, Nature de l'ordre, risque de contrepartie représenté par le client		Gré à gré
	Produits émis par Natixis				Situation impossible	
	Suite à un Conseil en investissement				Situation impossible	

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(f3) Dérivés de crédit - Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Natixis ne propose pas ce type d'intervention sur ce type de produit.	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Bloomberg Chat et téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix, taille, probabilité d'exécution, coûts	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts.	Gré à gré
	Produits émis par Natixis	Bloomberg Chat et téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix, taille, probabilité d'exécution, coûts		Gré à gré
	Suite à un Conseil en investissement	NA	NA	NA	NA	NA

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(f4) Dérivés sur matières premières et sur quotas d'émission – Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Natixis ne propose pas ce type d'intervention sur ce type de produit.	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …) téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution, client credit	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts.	Gré à gré
	Produits émis par Natixis				Situation impossible	
	Suite à un Conseil en investissement				Natixis ne propose pas ce type d'intervention sur ce type de produit.	

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(f5) Dérivés sur devises – Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Natixis ne propose pas ce type de produit	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …), téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix en fonction de la taille de l'ordre, vitesse d'exécution, volume exécutable	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(g1) Dérivés sur actions autres que futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation (swaps et autres dérivés sur actions …)

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Situation impossible	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …) téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix en fonction de la taille de l'ordre, puis probabilité d'exécution	La meilleure exécution repose sur l'ensemble des caractéristiques du swap (clauses d'early termination, de taux financement, cash ou physical settlement, maturité, caractère standard ou pas du produit…)	Gré à gré
	Produits émis par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …), téléphone	Oui	Prix, taille, probabilité d'exécution	La meilleure exécution repose sur l'ensemble des caractéristiques du swap (clauses d'early termination, de taux de financement, cash ou physical settlement, maturité, caractère standard ou pas du produit…)	Gré à gré
	Suite à un Conseil en investissement	Bloomberg, e-mails, téléphone	Oui	Adaptation du conseil à la demande du client, probabilité d'exécution, prix	La meilleure exécution est due pour toute transaction réalisée en suite d'un conseil en investissement	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(g2) Dérivés sur taux d'intérêt autre que futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation : Swaps, forwards et autres dérivés sur taux d'intérêt

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Situation impossible	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …) téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix en fonction de la taille de l'ordre, vitesse d'exécution, volume exécutable	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts.	Gré à gré
	Produits émis par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …), téléphone	Oui	Prix, taille, Vitesse d'exécution		Gré à gré
	Suite à un Conseil en investissement	Bloomberg, e-mails, téléphone	Oui	Adaptation du conseil à la demande du client, probabilité d'exécution, prix	La meilleure exécution est due pour toute transaction réalisée en suite d'un conseil en investissement	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(g3) Dérivés de crédit autre que futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation (CDS, CLN…)

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Situation impossible	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …) téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix en fonction de la taille de l'ordre, puis probabilité d'exécution		Gré à gré
	Produits émis par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …), téléphone	Oui	Prix, taille, probabilité d'exécution		Gré à gré
	Suite à un Conseil en investissement	Bloomberg, e-mails, téléphone	Oui	Adaptation du conseil à la demande du client, probabilité d'exécution, prix	La meilleure exécution est due pour toute transaction réalisée en suite d'un conseil en investissement	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(g4) Dérivés sur matières premières et sur quotas d'émission – Autres dérivés sur matières premières et sur quotas d'émission

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients sans interposition du compte propre					Natixis ne propose pas ce type d'intervention sur ce type de produit	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg, …) téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution, client credit	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts.	Gré à gré
	Produits émis par Natixis				Situation impossible	
	Suite à un Conseil en investissement				Natixis ne propose pas ce type d'intervention sur ce type de produit.	

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(g5) Dérivés sur devises autres que Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation : swaps, forwards et autres dérivés sur devises (NDF, STIR, options…)

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients sans interposition du compte propre					Situation impossible	
Négociation au nom de clients avec interposition du compte propre	Avec instructions spécifiques (at best, stop loss, limit, …) sur le marché secondaire	Système électronique de transmission d'ordre (de type routage), téléphone (fax), e-mails	Oui	Prix, rapidité d'exécution	Activité habituelle sur les devises.	Gré à gré
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre, téléphone	Oui	Prix en fonction de la taille de l'ordre	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver leurs intérêts. Une demande de fourchette (« two way price ») ne donne pas lieu à Meilleure exécution. Il y a « Risque Transfert » dans tous les cas avec des cotations qui peuvent être en « two way price » ou en « Side Shown »	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(h) Contrats financiers avec paiement d'un différentiel

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Natixis ne propose pas ce type de produit	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie					Natixis ne propose pas ce type de produit	

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(i) Quotas d'émission

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients avec ou sans interposition du compte propre					Natixis ne propose pas ce type d'intervention sur ce type de produit.	
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg…), téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution, client credit	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts. Les clients ont accès à d'autres sources de liquidité et aux informations sur les prix de marché.	Gré à gré
	Produits émis par Natixis	NA	NA	NA	NA	NA
	Suite à un Conseil en investissement	NA	NA	NA	NA	NA

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(j) Dérivés relatifs à des variables climatiques

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation au nom de clients sans interposition du compte propre					Situation impossible	
Négociation au nom de clients avec interposition du compte propre				Adéquation des caractéristiques du dérivé aux besoins du client	Des échanges répétés (pendant plusieurs semaines) avec le client permettent d'ajuster au plus près les caractéristiques de la transaction aux besoins de couverture du client. Natixis recherche ensuite une contrepartie en proposant une term sheet à plusieurs contreparties éligibles qui en retour proposent leur prix. Le client choisit la contrepartie finale. Natixis intervient en back to back entre ces contreparties.	Gré à Gré
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie					Situation impossible	

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(k) Opérations de financement sur titres - opérations de cessions temporaires

	Caractéristiques de l'ordre	Mode transmission des ordres	Meilleure Exécution applicable ?	Facteur d'exécution	Commentaires	Lieux d'exécution
Négociation pour compte propre en tant que contrepartie	Prix ferme proposé par Natixis	Système électronique de transmission d'ordre (Bloomberg…), téléphone	Oui quand le client se repose sur Natixis pour préserver ses intérêts	Prix en fonction de la taille de l'ordre et de la liquidité de la valeur, probabilité d'exécution, sécurité de la transaction	La grande majorité des clients ne se repose pas sur Natixis pour préserver ses intérêts, les prix étant facilement accessibles et les clients interrogeant quasi systématiquement plusieurs contreparties avant de donner leur accord sur la transaction.	Gré à gré

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

NATIXIS
CORPORATE AND
INVESTMENT BANKING

12. ANNEXE 4

Sélection des lieux d'exécution auxquels Natixis fait le plus confiance pour honorer son obligation de prendre toutes les mesures raisonnables en vue d'obtenir, dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible pour l'exécution des ordres de ses clients

(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs
Natixis

(b) Produits indiciels cotés (ETP) [fonds indiciels cotés (ETF), exchange traded notes (ETN) et exchange traded commodities (ETC)]
Natixis

(c1) Dérivés titrisés - Warrants et dérivés sur certificats préférentiels
Natixis

(c2) Dérivés titrisés -- Autres dérivés titrisés
Natixis

(d1) Instruments de dette – Obligations
Natixis

(d2) Instruments de dette - Instruments du marché monétaire
Natixis

(e) Instruments financiers structurés
Natixis

(f1) Dérivés sur actions - Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation
Natixis

(f2) Dérivés sur taux d'intérêt - Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation
Natixis

(f3) Dérivés de crédit - Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation
Natixis

(f4) Dérivés sur matières premières et sur quotas d'émission - Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation
Natixis

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

(f5) Dérivés sur devises - Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation
Natixis

(g1) Dérivés sur actions - Swaps et autres dérivés sur actions
Natixis

(g2) Dérivés sur taux d'intérêt - Swaps, forwards et autres dérivés sur taux d'intérêt
Natixis

(g3) Dérivés de crédit - Autres dérivés de crédit
Natixis

(g4) Dérivés sur matières premières et sur quotas d'émission - Autres dérivés sur matières premières et sur quotas d'émission
Natixis

(g5) Dérivés sur devises - Swaps, forwards et autres dérivés sur devises
Natixis

(h) Contrats financiers avec paiement d'un différentiel *=> Natixis ne propose pas ce type d'instrument*

(i) Quotas d'émission
Natixis

(j) Dérivés relatifs à des variables climatiques
Natixis

Opérations de financement sur titres
Natixis

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE

13. ANNEXE 5

Modifications applicables à la succursale de Londres de Natixis (Natixis London Branch)

Veuillez noter que les modifications suivantes sont applicables à la succursale de Londres de Natixis et à ses clients, conformément au régime de meilleure exécution (Best Execution) de la FCA britannique (Financial Conduct Authority), tel que détaillé dans le manuel de la FCA (FCA Handbook) sous la section Conduct of Business Sourcebook (« COBS ») 11.

CHAMP D'APPLICATION TERRITORIAL (voir 2.1)
La présente politique s'applique, quel que soit le lieu d'exécution des ordres, à la succursale de Londres de Natixis – sur la base de l'application des règles britanniques en matière de meilleure exécution, telles que décrites dans l'Introduction.

CHAMP D'APPLICATION RELATIF AUX CLIENTS (voir 2.2)
La présente politique s'applique aux clients professionnels par nature (per se) et sur option (elective) (tels que définis dans la section COBS 3 du FCA Handbook relative à la classification des clients), conformément à la catégorie dans laquelle ils sont classés par Natixis.

La présente politique ne s'applique pas aux contreparties éligibles. Par ailleurs, la succursale de Londres de Natixis ne fournit pas de services d'investissement réglementés aux clients de détail (désignés sous le terme de « clients non professionnels » dans le présent document).

CHAMP D'APPLICATION DE SERVICES (VOIR 2.3)
Veuillez noter que la succursale de Londres de Natixis n'est pas internalisateur systématique (IS) pour quelque catégorie de produits que ce soit dans le cadre du régime équivalent de la FCA au Royaume-Uni.

Natixis Coroporate & Investment Banking est une marque commerciale de Natixis SA
7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris France – Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France – Tél.: +33 1 58 32 30 00 – **cib.natixis.com**
Société anonyme à Conseil administration au capital de 6.339.247.192 euros - 542 044 524 RCS Paris - TVA: FR 73 542 044 524
GROUPE BPCE